

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 07 MARS 2024**

### **Délibération n° 2024-03-15**

|                                                |    |                                     |
|------------------------------------------------|----|-------------------------------------|
| Nbre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de la convocation : 01/03/2024 |
| En exercice                                    | 29 | Date de l'affichage : 01/03/2024    |
| Qui ont pris part à la délibération            | 28 |                                     |

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBATYYS ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

**Absents excusés :**

Jérôme NOBLE donne procuration à Serge ARLA en date du 04/03/2024  
Christine VICENTE donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 04/03/2024  
Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 06/03/2024  
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/03/2024  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06/03/2024  
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 02/03/2024  
Christel EYHERAMOUNO donne procuration à David PERRIARD en date du 04/03/2024  
Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 07/03/2024

**Absents :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

**Objet : Adoption du budget 2024 : Lotissement Communal**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

**VU** la délibération n°2023-12-12 du 07 décembre 2023 pour l'ouverture d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal,

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002099-20240307-DELIB2024\_03\_15-DE



**VU** le règlement budgétaire et financier de la ville qui précise que le niveau de vote des budgets est le chapitre tant pour la section de fonctionnement que celle d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 6 voix contre (Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Mylène LARRIEU et Christel EYHERAMOUNO),

## DÉCIDE

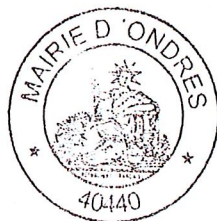
**ARTICLE 1** – D'adopter chapitre par chapitre le Budget 2024 du Lotissement Communal, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 498 000.00 €

**ARTICLE 2** - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,

Le 08 mars 2024,

Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le 11 / 03 / 2024

après télétransmission électronique le 11 / 03 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 03 / 2024